

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 29 avril 1999 modifiant la décision du 13 février 1998 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services

NOR : *EQU9910093S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 20 janvier 1998 fixant la répartition des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;
Vu la décision du 13 février 1998 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;
Vu la proposition de l'organisation syndicale CFDT,
Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services en qualité de représentants du personnel au titre de l'organisation syndicale CFDT :

Membre titulaire :

M. Pouyane (Pascal), secrétaire administratif, en remplacement de Mme Bouhourdin (Annie).

Membres suppléants :

Mme Reland (Chantal), attaché administratif d'administration centrale ;

M. Viscontini (Gérard), agent non titulaire ;

en remplacement de Mme Querrien (Anne) et de M. Pouyane (Pascal).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur-adjoint du personnel
et des services,*
A. Lecomte